



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du mercredi 28 janvier 2026

PV n°20 – Saison 2025/2026

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : MM. José Roméro, José De Jesus,
Excusés : Mme Christelle Schroder – M. Louis Finance

Contrôle des feuilles de matchs.

Information générale

Compte tenu du nombre important de matchs reportés, ainsi que de ceux susceptibles de l'être prochainement, la Commission invite les clubs à s'accorder entre eux afin de programmer des rencontres en semaine, lorsque cela est possible, pour les clubs disposant d'un éclairage.

En espérant que cette solution permette d'améliorer la situation de nos calendriers, la Commission se réserve toutefois le droit, en cas d'absence d'accord, de fixer des matchs le mercredi soir et/ou de procéder à des inversions, afin d'assurer le bon déroulement des compétitions.

Concernant les matchs non joués les 24 et 25 janvier, la majorité des rencontres a été reprogrammée. Toutefois, certaines équipes de D4 ne disposent désormais plus de dates de report disponibles. La nouvelle programmation est consultable sur le site du District ainsi que sur Footclubs.

**Le Président
J. Roméro**